

Le dol

Par **lawyerinforce**, le 16/11/2008 à 18:48

Bonjour,

j'ai une question a propos du dol...

l'erreur est sanctionnée de nullité et possibilité d'obtenir des dommages et interets s'il ya une faute acoté independamment de l'erreur.

Le dol en soit est il qualifié de faute?A priori non puisqu'une faute ne decoule pas de manoeuvre....

Le dol est punit de nullité.Il n'y a pas possibilité d'obtenir des dommages et interets ?

Je vous remercie

Par **jeeecy**, le 16/11/2008 à 19:10

Bonsoir

je ne comprends : quelle est ta question?

Par **lawyerinforce**, le 16/11/2008 à 19:20

C'est a propos de la sanction du dol ...est ce qu'en plus de la nullité on peut exiger des dommages et interets?...

Par **jeeecy**, le 16/11/2008 à 19:23

oui bien sur

tu peux même en demander plus que pour l'erreur, étant donné qu'il y a des manoeuvres dans le dol...

Par **Camille**, le 17/11/2008 à 11:04

Bonjour,

Pourquoi ouvrez-vous plusieurs files avec des titres différents, alors qu'elles tournent toutes autour du même sujet : les dommages-intérêts ?

Régalez ce problème et vous réglerez toutes vos files d'un coup.

Par **Ishou**, le 17/11/2008 à 17:12

[quote="Camille":u4vpjv4d]Bonjour,

Pourquoi ouvrez-vous plusieurs files avec des titres différents, alors qu'elles tournent toutes autour du même sujet : les dommages-intérêts ?

Régalez ce problème et vous réglerez toutes vos files d'un coup.[/quote:u4vpjv4d]

Bonjour,

:))

Vous étiez énervé , vous , ce matin, si je ne m'abuse 